

Séminaire

Réseau français pour la Santé végétale

Des laboratoires nationaux de référence (LNR) aux laboratoires de référence de l'Union européenne (LRUE) en santé végétale : objectifs et programmes

Clara Albergaria Pacheco
Cheffe du Bureau de l'évaluation scientifique, de la recherche et des
laboratoires (BERL) / DGAL / MAA

Séminaire du 19 novembre 2019

« Les nouveaux enjeux en santé végétale : du suivi de
terrain à l'analyse de données »



Un Réseau de référence

Des laboratoires en appui aux politiques publiques de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et de santé végétale

Encadrement réglementaire :

- Règlement (UE) 2017/625 concernant les contrôles officiels
 - Responsabilités et tâches des laboratoires de référence de l'Union européenne (LRUE)
 - Responsabilités et tâches des laboratoires nationaux de référence (LNR)
- Code rural et de la pêche maritime : articles L. 202-1 à L.202-6 et R. 202-1 à L.202-41

Séminaire du 19 novembre 2019

« Les nouveaux enjeux en santé végétale : du suivi de terrain à l'analyse de données »

Les Laboratoires de référence de l'Union européenne (LRUE)

- Sont désignés par la Commission européenne
- Actuellement :
 - 28 LRUE en sécurité sanitaire des aliments
 - 19 LRUE en santé animale
 - **5 LRUE en santé des végétaux désignés en 2018, dont 3 français (2 en consortium avec autres Etats membres)**
 - Nématodes – Anses + Laboratoire belge
 - Insectes et acariens – Anses + Laboratoire autrichien
 - Mycologie - Anses

Les LRUE

Rôles et missions des LRUE :

Article 94 du règlement 2017/625 : « ils contribuent à améliorer et à harmoniser les méthodes d'analyse, d'essai ou de diagnostic que doivent employer les laboratoires officiels (=agrés), ainsi que les données générées par la mise en œuvre de ces méthodes d'analyse, d'essai et de diagnostic »

Liste de missions des LRUE (non exhaustive) :

- a) transfert **des méthodes d'analyse**, d'essai ou de diagnostic en laboratoire, y compris les méthodes de référence;
- b) fournir aux LNR des **matériaux de référence**;
- c) **organiser des essais interlaboratoires comparatifs** ou des **essais interlaboratoires d'aptitude** interlaboratoires d'aptitude;
- d) **organiser des formations destinées au personnel des LNR** ;
- e) **assistance scientifique et technique (AST)** à la Commission;
- f) **veille scientifique** auprès des LNR, à l'échelon de l'Union et à l'échelon international;
- g) participer au **diagnostic de foyers** par un diagnostic de confirmation ;
- h) Si prévu dans leur programme de travail, coordonner ou réaliser des **essais de contrôle de la qualité des réactifs et des lots de réactifs**;
- i) constituer et tenir, si c'est pertinent, des **collections de référence** des organismes nuisibles aux végétaux et/ou des souches de référence d'agents pathogènes; et des **listes à jour des substances et réactifs de référence**;

Séminaire du 19 novembre 2019

« Les nouveaux enjeux en santé végétale : du suivi de terrain à l'analyse de données »

Les LRUE

Programme de travail :

- Programme de travail discuté au niveau européen dans les Comités *ad-hoc* avec des priorités fixées par la Commission pour l'ensemble du territoire européen
- Un budget voté par les Etats membres pour la mise en œuvre du programme de travail validé
 - Pour 2019 et 2020, budget global LRUE de 41 M€

Les Laboratoires nationaux de référence (LNR)

- Sont désignés par les autorités françaises (Direction générale de l'Alimentation du MAA)
- Actuellement :
 - 81 mandats de référence (*arrêté du 29 décembre 2009 modifié*)
 - **Dont 14 mandats dans le domaine végétal**
 - OGM : 3 mandats
 - Bactéries : 2 mandats
 - Phytoplasmes : 1 mandat
 - Virus : 3 mandats
 - Viroïdes : 1 mandat
 - Champignons : 1 mandat
 - Nématodes : 1 mandat
 - Insectes et acariens : 1 mandat
 - Plantes invasives : 1 mandat

Les Laboratoires nationaux de référence (LNR)

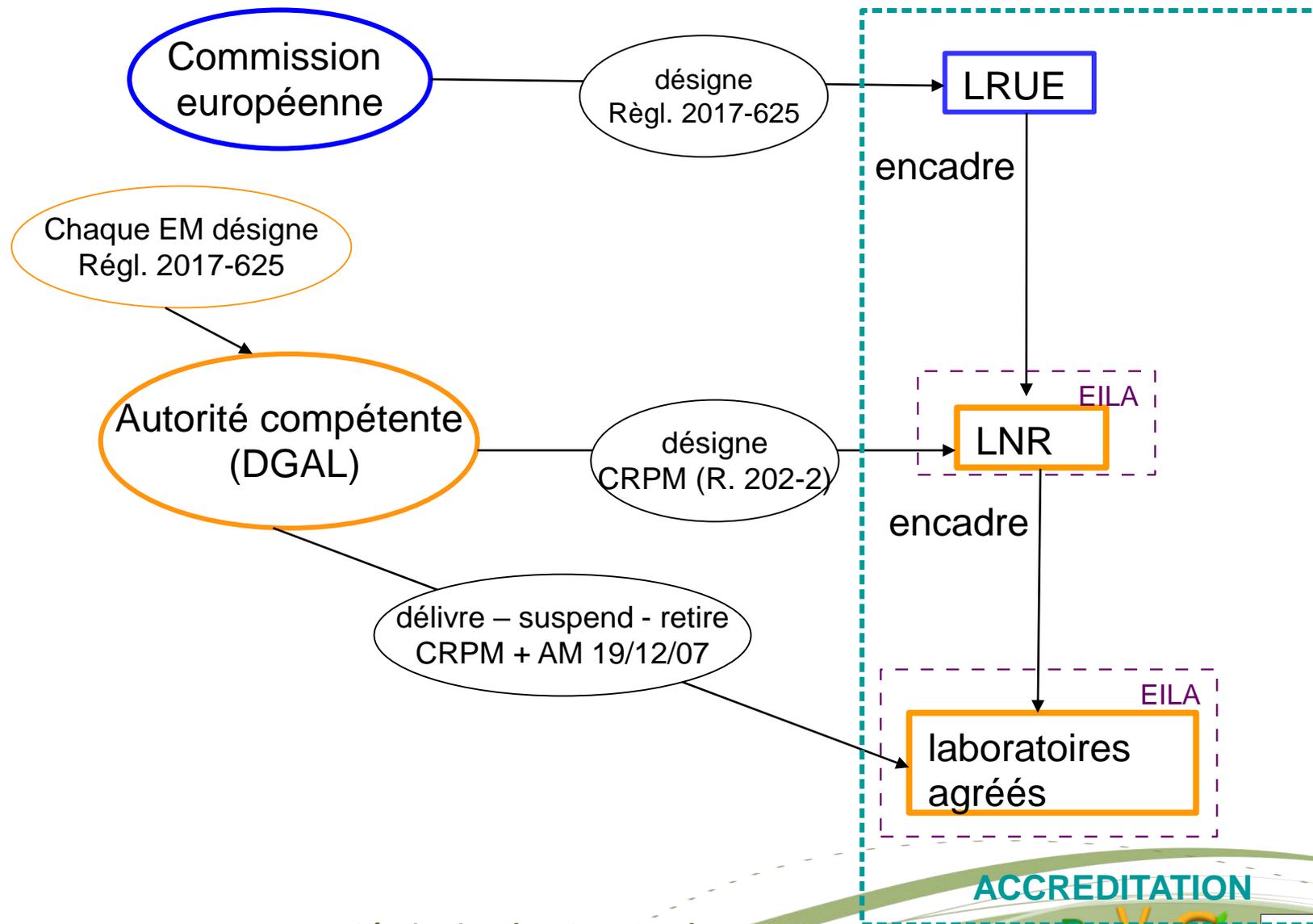
Rôles et missions des LNR :

- a) **collaborent avec les LRUE** et participent à des formations et à des **essais interlaboratoires** comparatifs organisés par ceux-ci;
- b) coordonnent les activités des laboratoires officiels en vue **d'harmoniser et d'améliorer les méthodes d'analyse**, d'essai ou de diagnostic en laboratoire ainsi que leur mise en œuvre;
- c) organisent des **essais interlaboratoires comparatifs** ou des **essais interlaboratoires d'aptitude** entre les laboratoires officiels, assurent un suivi approprié de ces essais et informent les autorités compétentes de leurs résultats et du suivi;
- e) Apportent une **assistance scientifique et technique** aux autorités compétentes;
- f) s'il y a lieu, **valident des réactifs** et des lots de réactifs, dressent et tiennent à jour des listes des substances et réactifs de référence disponibles et des fabricants et fournisseurs de ces substances et réactifs;
- g) s'il y a lieu, organisent des **formations** pour le personnel des laboratoires officiels désignés et
- h) Participent au diagnostic de foyers, en établissant un **diagnostic de confirmation**

Les LNR

Programme de travail :

- Programme de travail construit entre les LNR et la Direction générale de l'alimentation (DGAL) qui indique les priorités sanitaires pour la France
- Un budget est alloué par la DGAL pour la mise en œuvre de ce programme de travail



Séminaire du 19 novembre 2019

« Les nouveaux enjeux en santé végétale : du suivi de terrain à l'analyse de données »

Evolution à venir

En raison des nouveaux règlements européens (entrée en vigueur le 14 décembre 2019) :

- Règlement (UE) 2017/625 concernant les contrôles officiels : adaptations du code rural et de la pêche maritime (livre II chapitre préliminaire – articles encadrant le dispositif de laboratoires)
- Règlement (UE) 2016/2031 relatif à la santé des végétaux : évolution des mandats de LNR pour répondre aux nouvelles listes d'organismes nuisibles réglementés

Dérogation à l'accréditation pour les LRUE, LNR et laboratoires agréés dans le domaine de la santé des végétaux

Objectifs

Pour les autorités officielles, il s'agit de disposer de méthodes, de compétences et de l'expertise nécessaires pour mettre en œuvre la surveillance sanitaire et phytosanitaire du territoire, gérer les programmes de lutte et faire face à des organismes émergents en France ainsi qu'au niveau européen

Pages Internet dédiées aux laboratoires

Site Internet du MAA

<http://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-en-sante-des-vegetaux>

The screenshot shows the 'alim'agri website interface. At the top, there is a navigation bar with the French flag and the text 'alim'agri SITE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION'. Below this, there are four main menu items: 'PRODUCTION & FILIÈRES', 'ALIMENTATION', 'ENSEIGNEMENT & RECHERCHE', and 'MINISTÈRE'. The page content includes a breadcrumb trail 'Accueil > Laboratoires agréés en santé des végétaux', the main title 'Laboratoires agréés en santé des végétaux', the date '31/01/2018', and a 'Partager' button. A secondary navigation bar lists categories: 'SANTÉ DES VÉGÉTAUX | PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE | PROTECTION DES VÉGÉTAUX | RÉGLEMENTATION'. The main image shows a person in a lab coat using a pipette in a laboratory setting. Below the image, there is a caption 'Xavier.Remongin/MinAgris' and a paragraph: 'Les services de contrôle du ministère en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'appuient sur un réseau de laboratoires officiels, constitué principalement par les laboratoires nationaux de référence (LNR) et les laboratoires...'. On the right side, there is a vertical sidebar with a search bar and a list of categories: 'Recher', 'Suivez', 'Le min', 'L'actu', 'Les inf', 'Le Lab', 'Le kios', 'L'espa', 'Englis', 'mesdér', and a date '19/01/2011' with a snippet of text 'Lancen sur les phytop agricult aux pe'.

Pages Internet dédiées aux laboratoires

Où trouver les listes des laboratoires agréés en SV ?

PRODUCTION & FILIÈRES **ALIMENTATION** **ENSEIGNEMENT & RECHERCHE** **MINISTÈRE**

Laboratoires agréés en santé des végétaux
31/01/2018

Les services de contrôle du ministère en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt appuient sur un réseau de laboratoires officiels, constitué principalement par les laboratoires nationaux de référence (LNR) et les laboratoires d'analyses agréés.

Les différents types de laboratoires

- Les laboratoires nationaux de référence, spécialisés dans un ou plusieurs domaines de compétence, assurent la mise au point et la diffusion de méthodes, la formation technique des laboratoires de terrain, l'organisation d'essais inter-laboratoires, la diffusion de résultats certifiés, la confirmation de résultats, etc.
- Les laboratoires agréés réalisent les analyses officielles en santé animale, en hygiène des aliments et en santé des végétaux.
- Les laboratoires reconnus réalisent les analyses d'autocontrôle dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Adresses des laboratoires

Le fichier ci-dessous recense toutes les adresses des laboratoires (LNR, agréés ou reconnus). Chaque laboratoire est identifié par un code qui se retrouve également dans les listes de laboratoires agréés.

- Coordonnées des laboratoires (annexe 3) - 08/01/2018 (XLS, 79 Ko)

Liste des LNR

- Arrêté de désignation

Liste des laboratoires agréés

- Chlordécone dans les produits d'origine végétale - Liste des laboratoires agréés du 14/10/2014
- Liste de laboratoires agréés pour la détection et la quantification de résidus de produits phytopharmaceutiques sur végétaux et produits végétaux du 03/02/2016
- Organismes nuisibles sur végétaux - Liste des laboratoires agréés V34 du 13/11/2017 (XLS, 100,8 Ko)
- Liste de laboratoires agréés pour la recherche, par méthodes multirésidus, des mycotoxines dans les végétaux et produits végétaux (PDF, 88 Ko)

Méthodes officielles et reconnues

- Les analyses officielles sont réalisées par les laboratoires agréés conformément aux méthodes officielles publiées au Bulletin officiel du ministre chargé de l'agriculture. Toutefois, le ministre chargé de l'agriculture peut autoriser un laboratoire agréé à utiliser d'autres méthodes sous réserve que la preuve soit apportée de leur équivalence avec les méthodes officielles. Lorsque une nouvelle méthode officielle est publiée pour un type d'analyse donné, les laboratoires agréés pour ce type d'analyse doivent d'un délai de dix-huit mois à dater de la publication pour obtenir l'accréditation relative à cette nouvelle méthode officielle.

Les analyses d'autocontrôle sont réalisées par les laboratoires reconnus conformément aux méthodes reconnues publiées au Bulletin officiel du ministre chargé de l'agriculture.

- Chlordécone RADV - Liste des méthodes officielles - 15/10/2018 (PDF, 1,15 Ko)

Adresses des laboratoires

Le fichier ci-dessous recense toutes les adresses des laboratoires (LNR, agréés ou reconnus). Chaque laboratoire est identifié par un code qui se retrouve également dans les listes de laboratoires agréés.

- Coordonnées des laboratoires (annexe 3) - 16 octobre 2018 (XLS, 76.5 Ko)

Liste des LNR

- Arrêté de désignation

Liste des laboratoires agréés

- Chlordécone dans les produits d'origine végétale - Liste des laboratoires agréés du 14/10/2014
- Liste de laboratoires agréés pour la détection et la quantification de résidus de produits phytopharmaceutiques sur végétaux et produits végétaux du 27/11/18 (PDF, 6.68 Ko)
- Organismes nuisibles sur végétaux - Liste des laboratoires agréés V43 du 19/12/2018 (XLSX, 186.95 Ko)
- Liste de laboratoires agréés pour la recherche, par méthodes multirésidus, des mycotoxines dans les végétaux et produits végétaux (PDF, 88 Ko)

Merci pour votre attention

berl.sdpal.dgal@agriculture.gouv.fr